

La session ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL clôturée samedi à midi, a vu, outre la discussion du budget, évoquer plusieurs questions importantes.

Le Conseil Municipal s'est réuni samedi matin, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le colonel Heym, vice-président délégué de la Municipalité, en présence de M. le général Saâdallah, Cheikh El Médina.

Le quorum, étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Secrétaire général de la Municipalité donne d'abord connaissance du rapport de la Commission des Finances sur le Budget supplémentaire de 1942, adopté à l'unanimité après l'exposé de M. Dupont, rapporteur de la Commission des Finances.

L'excédent des recettes qui alimentera ce budget supplémentaire, s'élève à 12.264.865,62.

Le Conseil Municipal passe ensuite à l'examen du projet de budget pour 1943, dont l'équilibre n'a pu être réalisé que grâce aux disponibilités laissées par les exercices précédents qui avaient bénéficié des rentrées supplémentaires, notamment celles des taxes municipales.

Les prévisions pour 1943, se chiffrent en recettes à 47.407.700 francs, en augmentation de 8.103.700 francs sur les prévisions du budget de 1942 et en diminution de 4.654.445,86 par rapport aux recettes réelles de 1941.

M. Dupont émet le vœu que la vie de Commune puisse continuer à être assurée sans encombre et invite le Conseil à réaliser comme toujours et plus que jamais, une politique d'économie.

Après avis de M. le Rapporteur de la Commission des Finances, le projet de budget est adopté.

Signalons à titre documentaire, qu'en 1941, les recouvrements ont atteint 52.062.145,06 francs, soit 12.674.186,55 fr. de plus qu'en 1940 et 11.066.399 fr. de plus qu'en 1931, année qui accusait le plus haut chiffre de recettes atteint.

Le Conseil Municipal examine ensuite divers projets: celui des secours accordés aux oeuvres et sociétés de bienfaisance de la ville; celui d'un emprunt de 25 millions pour l'assainissement de la Hara et les expropriations relatives à ce projet qui sont adoptés.

Pour l'assainissement de la Hara, que sur 425 parcelles de terrains ayant fait l'objet de décrets d'expropriations, l'indemnité n'a été fixée que pour 277 d'entre elles. Pour les 148 autres, les notifications d'offres n'ont pas encore été faites.

Le rapport du Secrétaire général de la Municipalité, s'exprime en ces termes " Il semble, en définitive, qu'un délai de trois ans soit nécessaire pour parvenir au complet règlement de ces nombreuses affaires; il ne convient donc pas d'emprunter, dès maintenant, les quinze millions de francs que doit absorber cette liquidation, et de grever ainsi inutilement le budget de la Commune, des intérêts des sommes empruntées et inemployées.

" Il serait préférable - si vous approuvez le recours à l'emprunt -, de fractionner celui-ci en trois nouvelles tranches de cinq millions chacune, que le Crédit Foncier de France nous verserait à douze mois d'intervalles.

" Le prêt, amortissable en trente années, porterait intérêt à 4,50 % l'an "

Sur avis de la Commission (rapport M. Dupont), le projet d'emprunt est adopté, et on arrive à la discussion sur le relèvement des droits et autres redevances municipales à l'entrée des marchés municipaux.

Cette question soulève un long débat au sein du Conseil. Après les explications avec chiffres à l'appui de M. le Président de la Municipalité, l'avis de M. le Cheikh El-Medina et l'intervention de plusieurs conseillers, l'augmentation des taxes à l'entrée sur la base des barèmes arrêtés par la Commission des Finances est adoptée à l'unanimité.

(à suivre)

La session ordinaire du Conseil Municipal. (suite)

Le relèvement des taxes municipales a amené le Conseil à émettre un vœu quant à la question du moratoire des loyers. Sur la proposition de M. le Colonel Heym, les modifications portant élévation de la taxe des locataires occupant un appartement moratorisé sont également adoptés.

La taxe journalière de stationnement pour la vente en gros pour légumes et fruits en vrac, les produits de basse-cour, le gibier et autres denrées, est augmentée dans des proportions qui permettront d'éviter toute répercussion sur le coût de la vie.

Elle passe pour les légumes et fruits, de 1 à 5 francs, par mètre cube; pour le mille d'œufs de 2 à 5 frs., pour les poulets, canards et lapins de 0,05 à 0,50 (par pièce); pour les lièvres, de 0,10 à 2 frs; pour "le droit de carreau", il est porté à 1,20 par m² et par jour, le droit de stationnement des véhicules est fixé à 1,20 etc.

Le conseil approuve une demande d'autorisation de pourvoi en Cassation contre l'arrêt de la Cour d'Alger (Palmarium, expulsion Pallat et Nissoti).

Le droit d'affichage et de publicité sur les colonnes municipales, va être remis en adjudication pour une période allant de 1942 à 1952.

La mise en adjudication de la concession des chaises sur l'avenue Jules Ferry, comportera un relèvement des tarifs actuels: les chaises seraient fixées à 50 centimes et les fauteuils à 0,60.

Le prix des salles louées à l'Automobile Club sera maintenu au taux actuel jusqu'à une date fixée à six mois après la fin des hostilités.

En raison des frais qu'exige l'entretien des courts de tennis, le droit d'usage de ces courts est fixé ainsi qu'il suit:

Pépinière municipale, 5 francs par heure et par court;

Parc des Sports: 8 francs;

Scolaires: 4 francs par heure et par court.

Pour la Piscine, les prix d'accès du public varierait de 4 à 8 francs des tarifs spéciaux étant consentis aux militaires, jeunes des chantiers, compagnons scolaires, etc.

Les prix de location de la piscine sont: en matinée: 50 frs. par heure, en nocturne: 100 frs. par heure.

Le Colonel Heym a fait un exposé clair et précis sur la mise en circulation des vélos-taxis, auxquels seront appliqués, à quelques nuances près, le règlement des voitures hippomobiles.

La Municipalité n'a rien négligé pour que ce projet se concrétise le plus rapidement possible.

Tout est actuellement au point et il ne reste plus que l'approbation par le Secrétariat général du règlement arrêté, qui envisage des bicyclettes et de tandems, qui ne circuleront - cela par un souci humain et de décence - que sur la partie plate de la ville.

Toutes précautions sont prises pour le public, c'est un matériel sûr, et mis entre les mains d'un personnel sélectionné, qui ne pourra être recruté parmi des personnes au dessous de 18 ans, de bonne condition physique et de bonne moralité.

Sept ou huit demandes sont parvenues à la Municipalité: aucune ne comportera une quelconque exclusivité.

Le prix de la course est fixé à 5 frs. le jour, et 7,50 la nuit; pour deux personnes, il sera de 7,50 et 11,50.

Les véhicules seront présentés, pour être admis, devant une Commission spéciale.

Tout est mis au point pour ~~maxima~~ voir les rues de Tunis ~~avant~~ peuplées de vélos-taxis. Il ne reste plus qu'à dire "En route".

C'est sur cet exposé qu'a pris fin cette session qui ne dura pas moins de cinq heures consécutives, et qui se déroula dans une atmosphère de

TSVP

travail et de compréhension vigilante des intérêts de la Cité que gère, un administrateur compétent, le Colonel Heym.

("Le Petit Matin" de Tunis du 27 Juillet 1942.)

Le conseil municipal de Tunis a demandé l'adjudication de la concession de la location de la place de la République... (The rest of the document contains mirrored bleed-through text from the reverse side, which is largely illegible due to the quality of the scan and the nature of the bleed-through.)